



Avis de l'ASN sur les évaluations complémentaires de sûreté (ECS)





Introduction

- L'ASN a engagé dès après l'accident
 - Une campagne d'inspections ciblées : 38 inspections (juin-oct 2011), 116 jours
 - Une démarche d'évaluation complémentaire de la sûreté des installations nucléaires
 - Ré-évaluation ciblée des marges de sûreté des installations vis-à-vis de phénomènes naturels extrêmes
 - Réexamen du comportement des installations face à des situations extrêmes telles que la perte des alimentations électriques ou en eau, quelle qu'en soit la cause.
 - Gestion de crise

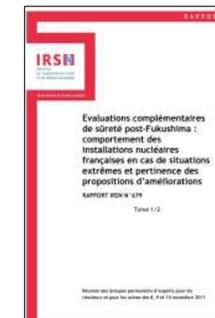
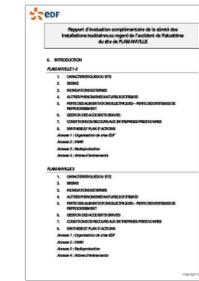
- Les ECS
 - concernent 150 installations nucléaires
 - Abordent également les facteurs humains
 - répondent à la demande du Premier Ministre du 23 mars 2011 et à celle du Conseil européen des 24 et 25 mars 2011





Le processus des ECS - 1

- 5 mai 2011: **décisions ASN** prescrivant le cahier des charges de l'analyse.
- 15 sept 2011: **rapports des exploitants**
- Sept-déc 2011: **analyse technique**
 - Rapport d'expertise de l'IRSN
 - Réunion des groupes permanents d'experts
 - Contributions de nombreuses parties prenantes (CLI, ONG, experts étrangers,...)
- 3 janvier 2012: **avis et rapport de l'ASN**
- Printemps 2012: **décisions de l'ASN** prescrivant aux exploitants des mesures de renforcement de la sûreté





Le processus des ECS

- L'ASN a voulu un processus transparent :
 - Publication des rapports des exploitants
 - Publication du rapport de l'IRSN, de l'avis des GPE dès qu'ils ont été disponibles
 - 4 conférences de presse et plusieurs notes d'info sur internet
 - Le HCTISN a souligné dans son avis du 8 décembre 2011 la qualité de l'information du public et des parties prenantes sur le processus des ECS

- L'ASN a ouvert l'analyse à une expertise multiple :
 - L'IRSN et les GPE
 - L'ANCCLI et les CLI
 - Les membres du HCTISN
 - Des observateurs étrangers
 - Une douzaine de contributions ont été reçues





Conclusions des ECS

- Position ASN : « *Les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant pour que l'ASN ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite d'exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes.* »
- Le processus d'amélioration continue de la sûreté, prévu par la loi et auquel veille l'ASN (réexamens périodiques, prise en compte du retour d'expérience), confère aux installations un niveau de sûreté satisfaisant.
- Rappel des décisions déjà prises : mise à l'arrêt de ATPu, Phénix, Osiris, certains ateliers de la Hague, Comurhex Pierrelatte, Eurodif, désentreposage des matières fissiles du bâtiment de stockage de Masurca





Conclusions des ECS

Principales mesures:

- « **Noyau dur** » de dispositions matérielles et organisationnelles permettant de maîtriser les fonctions fondamentales de sûreté dans des situations extrêmes
 - 3 objectifs:
 - prévenir un accident grave ou en limiter la progression
 - limiter les rejets massifs dans un scénario d'accident qui n'aurait pas pu être maîtrisé
 - permettre à l'exploitant d'assurer les missions qui lui incombent dans la gestion d'une crise
 - dimensionnement pour résister à des aléas au-delà du référentiel
 - contenu et spécifications à proposer par les exploitants pour le 30 juin 2012

- « **Force d'action rapide nucléaire** » (FARN)
 - proposée par EDF, pour les centrales nucléaires
 - équipes et matériels spécialisées, pouvant assurer la relève des équipes d'un site accidenté en moins de 24 heures
 - mise en place progressive à partir de 2012





Conclusions des ECS

Principales mesures (suite)

- **Prévention** renforcée des risques de dénoyage du combustible en **piscine**
- Étude de faisabilité de **dispositifs techniques pour protéger les eaux** souterraines et superficielles en cas d'accident grave (centrales nucléaires et silos de la Hague)
- Sites de Tricastin et Romans : réduction des conséquences d'une fuite de produits toxiques
- Installation Masurca et silos de la Hague : évacuation des matières radioactives





Conclusions des ECS

- Les FSOH sont des éléments essentiels de la sûreté
 - L'ASN retient 3 priorités
 - Le renouvellement des effectifs et des compétences des exploitants
 - L'organisation du recours à la sous-traitance
 - La recherche sur ces thèmes
 - mise en place d'un **groupe de travail** sur ces sujets.

- Renforcement du **traitement des non conformités**

- Renforcement ciblée des **référentiels de sûreté** des installations nucléaires





La suite du processus

- Mise en place des modifications
 - Prescriptions de l'ASN aux exploitants
 - Evaluation des propositions des exploitants par l'ASN et l'IRSN
 - Suivi de la mise en place des modifications

- L'ASN examinera en 2012 les rapports d'ECS de 22 autres installations (rapports pour le 15 septembre 2012) et procèdera à des inspections ciblées

- Le rapport de la France a été transmis à la Commission européenne.
 - Processus de revues croisées de janvier à juin.
 - Les conclusions de ce processus pourront conduire l'ASN à prendre des décisions complémentaires.

- L'ASN continuera de s'investir dans les travaux menés au niveau international pour mieux comprendre l'accident de Fukushima et en tirer les enseignements.
 - L'ASN contribuera à la mise en œuvre du plan d'action de l'AIEA.
 - Une étape importante sera la réunion extraordinaire des parties à la Convention sur la sûreté nucléaire qui aura lieu à l'AIEA fin août 2012.





Conclusion

- Le processus des ECS, avec ses limites liées au délai resserré de l'exercice, a été conduit avec rigueur dans un temps court tout en permettant une expertise multiple et internationale. Il a donné lieu à une mobilisation exceptionnelle des experts notamment les équipes de l'IRSN, des parties prenantes, des exploitants et de l'ASN.
- Les exigences de l'ASN à la suite des ECS correspondent à des travaux considérables, à des investissements massifs, et supposent également un investissement particulier en matière de ressources humaines et de compétences.
- L'ASN suivra maintenant avec rigueur la mise en place des modifications qu'elle aura prescrites dont la mise en œuvre prendra des années. A partir de l'été 2012, elle présentera périodiquement l'avancement de l'ensemble de ces actions.
- Le retour d'expérience complet de l'accident de Fukushima peut prendre jusqu'à 10 ans et il est possible qu'il nous amène à réviser notre compréhension actuelle de l'accident ;
 - Les ECS ne sont que le début d'un long processus
 - Il est nécessaire de tirer tous les enseignements de cet accident, dans une démarche d'amélioration continue de la sûreté nucléaire, en France, en Europe et dans le monde.

